

**DESTINATAIRES :** Gestionnaires, médecins, coordonnateurs et personnel soignant

**EXPÉDITEUR:** Benoit St-Denis, chef de programme de prévention et contrôle des infections  
Dre Julie Tremblay, premier officier PCI, médecin microbiologiste médicale et infectiologue

**DATE :** Le 13 mars 2020

**OBJET :** **MODIFICATIONS DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES EN PRÉSENCE D'UN CAS SUSPECTÉ DE COVID-19**

---

Madame,  
Monsieur,

Voici un résumé de la position du CINQ sur les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) en lien avec la situation du COVID-19 en date du 13 mars 2020. Les discussions entre les membres du CINQ ont permis de déterminer une gradation dans les mesures de PCI, mesures que l'on appliquera dès ce jour dans nos installations au CISSS des Laurentides.

Voici le résumé des décisions prises :

- Application des mesures de type gouttelettes/contact avec protection oculaire :
  - Pour la clientèle ambulatoire (qui répond à la définition de surveillance selon l'évaluation au triage) dans les urgences, les cliniques dédiées et les autres cliniques médicales; placer les usagers dans une salle fermée (**pression négative n'est pas nécessaire**)
- Application des mesures de type aérien/contact avec protection oculaire :
  - Lorsqu'un patient présente des critères de sévérité (chez les adultes, i.e. saturation à moins de 93% ou fréquence respiratoire (FR) plus élevée ou égale à 30/min ou pneumonie; chez les enfants, critères à venir)
  - Lors de la réalisation d'une intervention médicale générant des aérosols (IMGA – voir liste dans la politique)
  - Pour tous les patients hospitalisés, suspectés ou confirmés, pour COVID-19
- Pour toutes les situations, s'assurer d'une application stricte et rigoureuse des mesures d'hygiène et d'étiquette respiratoires, ainsi que de l'hygiène des mains. Demander aux usagers de garder leur masque même dans la salle d'examen et si possible lors de l'examen physique.
- Pour les cliniques dédiées, assurer la disponibilité de masques N95 pour une application de mesures de type aérien si un cas répondant aux critères de sévérité s'y présente (s'il y avait réalisation d'IMGA).

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre cette note de service à tous les membres du personnel concernés sous votre responsabilité.

Nous vous remercions de votre collaboration.